



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE
DES FINANCES PUBLIQUES

CAPL n°3 du 29 juin 2015

Recours de notation et mutations au 01/09/2015

Lors de ces deux CAPL, F.O.-DGFIP a lu deux liminaires

Recours de notation des agents C

2 recours hiérarchiques (3 en 2013).

2 recours en CAPL : 1 satisfaction partielle.

Les réserves : 2 réductions de 2 mois et 3 réductions de 1 mois.

Mouvement local de mutations des agents C au 1^{er} septembre 2015

Sur la RAN du **Mans** :

- En gestion fiscale (GESFI), 9 postes vacants et à l'issue du mouvement, il reste 2 postes à pourvoir au SIP Le Mans ouest, 1 au SPF ex La Flèche.
- En gestion des comptes publics (GCPUB), 6 postes vacants et à l'issue du mouvement il reste 1 poste au CDFP de Château du Loir et 1 poste au CDFP d'Ecommoy.

Sur la RAN de **La Flèche** :

- En GESFI, 2 postes vacants pourvus.
- En GCPUB, 2 postes vacants et à l'issue du mouvement, il reste 1 poste au CDFP de Sablé.

Sur la RAN de **Mamers** :

- En GESFI, aucun poste.
- En GCPUB, 2 postes vacants et à l'issue du mouvement il reste un poste à pourvoir au CDFP de Fresnay s/Sarthe.

Sur la RAN de **St-Calais** :

- En GESFI, 1 poste vacant pourvu.
- En GCPUB, 1 poste non pourvu à la trésorerie de St-Calais.

F.O.-DGFIP a voté « **contre** » pour les raisons suivantes : des agents sollicitent des postes qu'ils n'obtiennent pas forcément ; les restructurations qui entraînent des mutations ; les mesures de gestion non connues à ce jour qui bouleversent les décisions de mutation.

Affectation locale des membres de l'équipe départementale de renfort (EDR) pour information

Les agents affectés à l'équipe départementale de renfort sont titulaires de l'affectation nationale : direction - sans résidence - équipe de renfort.

Affectation locale au 01/09/2015, sur la **résidence administrative** de l'agent, fixée dans la commune d'implantation du service des finances publiques le plus proche de sa résidence familiale. Une notification sera adressée à l'agent.

Lorsque l'agent intervient **en dehors** de sa résidence administrative, il bénéficie du **remboursement des frais de déplacement**. De plus, en l'absence de restauration collective, sur sa résidence administrative, il bénéficiera des **tickets restaurant**.

Il reste **2 emplois vacants**.

Questions diverses

Nous sommes intervenus sur les horaires d'ouverture de l'application **Hélios** qui, depuis quelque temps, ferme à 18h30.

Nous avons évoqué le risque d'augmentation du nombre d'utilisateurs à l'accueil et à la caisse du CDFP du Mans en raison de la suppression de l'accueil à la DDFiP place des Comtes du Maine et des modifications d'horaires d'ouverture des trésoreries du Mans.

Vos représentants en CAPL :

- Françoise BLANDET, titulaire	SIP ST Calais	tel : 02.43.63.26.79
- Philippe PERCHOC, suppléant	SIP Mamers	tel : 02.43.31.38.14
- Angélique POKLEPA, expert	SIE Le Mans Sud	tel : 02.43.83.85.67
- Anne PUJOL, titulaire	Paierie Départementale	tel : 02.43.77.18.71
- Michel DUSONG , expert	PCE Mamers	tel : 02.43.31.45.09

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>